

DEPARTEMENT DU RHONE

Arrondissement de Villefranche

**MAIRIE  
DE**

**LES ARDILLATS**  
623 route des Ardillats  
69430 Les Ardillats

—  
téléphone 04.74.04.83.81  
mairie@lesardillats.fr

## Conseil Municipal de LES ARDILLATS

### Procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> février 2024

---

L'an deux mille vingt-quatre, le premier février à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de LES ARDILLATS, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MOREY, maire.

<b>En exercice</b>	14
<b>Présents</b>	13
<b>Absents</b>	2
<b>Pouvoirs</b>	0
<b>Votants</b>	13

Etaient présents : Mr MOREY Jean-Michel, maire / Mr CIMETIÈRE Jean-Paul / Mr SIVIGNON Fleury / Mme PATAY Fabienne / Mme DURAND Carole / Mr TAGUET Serge / Mr BARRAUD Anthony / Mr FOREST Patrick / Mr MACHEREZ Hervé / Mme CHEVALIER Patricia / Mme SANLAVILLE Angélique / Mr JACQUET Romain / Mr DUCROUX Jérôme

Absents excusés : Mr JANDARD Jérôme

Secrétaire de séance : Mr DUCROUX Jérôme

Monsieur le maire donne lecture de l'**ordre du jour** :

- Approbation du procès-verbal du 07 décembre 2023
- Décision du Maire :
  - Dégâts salle des fêtes
  - Explications sur la DM n°3 concernant le prêt relais
- Démission de Madame Pascaline CHEMARIN
- S.P.A. convention de fourrière et d'enlèvement 2024
- Plan Communal de Sauvegarde : obligations communales
- Désignation d'un délégué communautaire de la commune pour siéger au sein de la commission locale évaluation des charges transférées
- Voirie : point sur le programme 2024
- Travaux école : Point financier sur les subventions
- CCSB : point sur les dossiers communautaires et retour des commissions intercommunales
- Questions diverses

### **1. Procès-verbal du 07 décembre 2023**

Approbation du procès-verbal de la séance du 07 décembre 2023 : *Approuvé à l'unanimité*

### **2. Démission de Madame Pascaline CHEMARIN**

Jean-Michel MOREY rappelle à l'assemblée la situation familiale de Madame Pascaline CHEMARIN et indique sa démission du Conseil Municipal, par un courrier en date du 15 janvier 2024. Monsieur le Maire indique que Monsieur le Sous-Préfet a bien été informé par courrier de cette démission.

### **3. Décisions du Maire**

- Monsieur le Maire reviens sur les dégâts de la salle des fêtes où, le dimanche 21 janvier 2024 une vingtaine de m<sup>2</sup> s'est décroché du plafond, côté Nord. Après une rencontre avec Monsieur MOHR Gilles de la société AGI, et concertation avec les adjoints, il est convenu de « re-floquer » la partie détériorée afin de permettre aux conscrits de bénéficier de la salle pour leurs festivités.
- Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que pour entériner le prêt relais de 200 000 euros il avait sollicité, le 7 décembre la délibération du Conseil Municipal. Or, lors des délégations au Maire en début de mandat, celui-ci est autorisé à hauteur de 200 000 euros, par le dit Conseil Municipal,

de souscrire par simple « Décision du Maire », tous les documents inférieurs ou égaux à cette somme de 200 000 euros. Il explique que le prêt relais a donc bien été souscrit dès le 8 décembre 2023.

#### **4. S.P.A. convention de fourrière et d'enlèvement 2024**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la reconduction de la convention de fourrière liant la commune et la SPA. Il indique que la SPA aux travers de la convention propose également un partenariat de stérilisation et un partenariat de maltraitance des animaux.

La convention est signée avec un coût 0.80 € par habitant et pour une durée d'un an.

#### **5. Plan Communal de Sauvegarde : obligations communales**

Afin de répondre favorablement à nos obligation réglementaires, Monsieur le Maire explique à l'assemblée les procédures des Plan Communaux de Sauvegarde. Il rappelle que la commune a déjà réalisé un PCS en 2009 mais que sa mise à jour n'a pas été réalisée. Il propose au Conseil Municipal de solliciter une association « ECTI », spécialisée dans ce domaine de compétences.

Il rappelle que ce document fait état de tous les risques majeurs connus sur la commune et référencés au niveau national. (Le transport des matières dangereuses liés aux trois routes département qui entourent la commune, les risques d'inondations, les risques miniers, et les risques feux de forêts avec l'évolution du climat et les fortes sécheresses d'été...) Avec ce document sera rédigé un Document d'Informations Communales des Risques Majeurs (DICRIM) destiné à l'information des habitants.

Une rencontre avec les membres de l'association est prévue le lundi 5 février à 18h00 en mairie.

#### **6. Désignation d'un délégué communautaire de la commune pour siéger au sein de la Commission Locale Évaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Délibération n°20240102\_001

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'en application des dispositions du IV de l'article 1609 nonies C du CGI, une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) doit être créée entre la communauté de communes et ses communes membres afin d'évaluer les transferts de charges, induits tant par des transferts de compétences des Communes à la Communauté que par des éventuelles restitutions de compétences de la Communauté aux Communes.

La CLECT doit être composée de membres des conseils municipaux des communes membres, étant précisé que chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Même si aucune disposition légale ou réglementaire ne détermine les modalités de désignation des membres de la CLECT, la jurisprudence est venue préciser qu'il appartenait à chaque Conseil municipal de procéder à la désignation de ses représentants appelés à siéger au sein de la CLECT.

En application des dispositions précitées, lors de sa séance du 6 juillet 2023, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Saône-Beaujolais a décidé la création d'une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées entre la Communauté et ses communes membres, et a fixé la

composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées à 35 membres à raison de 1 membre par commune.

Il appartient désormais aux Conseils municipaux de désigner leurs représentants.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments,

**Il est proposé au Conseil municipal de :**

- **DESIGNER** monsieur Jean-Michel MOREY, Maire, en tant que membre de la CLECT représentant de la commune de LES ARDILLATS,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

#### **7. Voirie : point sur le programme 2024**

Après avoir fait un point financier de l'année écoulé par Fleury SIVIGNON :

Crédits de voirie 2023	70 753,00 € TTC
Travaux excédentaires 2022	14 443,00 € TTC
Soit un solde disponible 2023	<u>56 290,00 € TTC</u>
Chemin des Vaillants	46 053,48 € TTC
Traversée de route chemin du Tacot	1 255,44 € TTC
Solde 2023	8 981,08 € TTC
Crédits voirie 2024	70 733,00 € TTC
Disponible 2024	<u>79 724,08 € TTC</u>

Il est proposé au Conseil Municipal la réfection de la voirie de l'impasse des chevreuils pour un coût estimé en 2023 de 35 713 € TTC, un chiffrage de la réfection du chemin du Suchet est en cours.

Fleury Sivignon rappelle également la dépense sur le chemin de la Noix suite à un dégâts d'orage, coût de 4182 € HT. Imputation budgétaire n'est pas définie, mais certainement une dépense d'investissement au budget communal, réparti à 50% avec la CCSB.

Il est évoqué l'entretien de talus avec l'entreprise Bochard, équipée d'un lamier et d'une épareuse avec un fort débattement de travail. Il est convenu l'entretien du talus de la gare, coût horaire 65 € / heure HT en éparage, 85 € HT en lamier.

Est abordé également les arbres des bords de voirie souvent gênant pour les fils aériens, tant câble que fibre voire réseau cuivré de France Télécom.

L'élagage du tilleul de l'école est programmé au 20 et 21 février 2024, le broyeur est à réserver à la commune de Beaujeu.

## **8. Travaux école : Point financier sur les subventions**

Jean-Michel MOREY fait un point sur l'avancement des dossiers de subvention pour les travaux de rénovation énergétique de l'école.

- Département 87 118 euros versé
- DSIL 117 204 euros en cours de traitement
- Région 80 000 euros arrêté arrivé ce jour en mairie
- SYDER Fond de chaleur 29 000 euros manque DGD d'entreprise
- CCSB Fond de concours 60 800 euros 80% en cours de traitement
- Fond Chêne 50% Ingénierie en cours de traitement
- FCTVA 115 000 euros fin 2025

Il fait savoir que les Décomptes Généraux Définitifs (DGD) sont en cours de finalisation et permettront de demander le solde des subventions. Il précise que certaines subventions sont soumises à résultat et les 30 % d'économie d'énergie doivent être justifiés.

## **9. CCSB : point sur les dossiers communautaires et retour des commissions intercommunales**

1. PLUIH : Monsieur le Maire rappelle tout l'enjeu de notre politique d'aménagement urbanistique et propose une Commission Générale le lundi 19 février 2024 à 20h00 en mairie pour avancer sur le projet. Il rappelle également la réunion de travail fixée par la CCSB au Col de Crie le mardi 20 février 2024 à 9h00 au Col de Crie et invite tous les conseillers disponibles à être présents.
2. Développement économique : Pris par une autre réunion Jean-Michel MOREY se fait remplacer par Hervé MACHEREZ à la réunion du 6 février 2024 à 18h30 à Fleurie.
3. Mobilité : Un comité de pilotage sur les modes actifs a été présenté le 30 janvier 2024 à Belleville en Beaujolais. Monsieur le Maire en présente le document projeté. Au travers du document est présenté, commune par commune, les points vélos, zone de stationnement, mais aussi les différents cheminements, isolés ou en voies partagées. Lors de la réunion a également été abordé les idées de prolongation de la voie verte, en partant de Beaujeu, traversant les Ardillats par l'ancienne voie du tacot, arrivant au Col de Crie, puis partant sur Trades, point d'arrivée.
4. Fond de concours : Monsieur le Maire évoque le sujet du fond de concours porté par la Communauté de Communes, actif depuis fin 2023, où chaque commune, hormis Belleville en Beaujolais et Saint Georges de Reneins, sont éligibles dans un cadre arbitré. Il est souhaité que le règlement soit révisé, avec des règles mieux adaptées au travaux d'amélioration énergétique des bâtiments communaux. Une proposition sera présentée lors du prochain Conseil Communautaire.
5. Fond Chêne : Après l'appel à projet Séquoia dont la communauté de communes a pu bénéficier au regard de son engagement en Territoire à Energie Positive (TEPOS), l'engagement se poursuit avec de nouvelles aides Européenne, le Fond Chêne, dans la lignée de Séquoia, toujours axé sur les améliorations énergétiques. Notre commune y

sera éligible dans un accompagnement à hauteur de 50 % des frais d'ingénierie liés aux travaux de l'école.

#### 6. Tourisme

Carole Durand présente rapidement les évolutions de la maison de la Randonnée et du Trail au Col de Crie. Le site jusqu'alors exploité par un gérant redevient sous gestion publique. Trois postes sont à pourvoir pour la saison à venir. Se posent également des questions sur les circuits du massif du Saint Rigaud, comment bien exploiter et gérer le site. Les mercredis du Col de Crie reprendront comme chaque été.

#### Questions diverses :

- **Projet secteur de la papèterie :** Le projet de résidence d'accueil d'enfants autistes sur Saint Didier sur Beaujeu se dessine, avec sur la partie des Ardillats, la construction d'une résidence séniors de 34 logements. Jean-Michel MOREY projette à l'assemblée le balbutiement du projet. Un premier comité de pilotage se tiendra aux Ardillats le 8 février en mairie, une autre réunion urgente est programmée le vendredi 16 février 2024 sur le terrain, en compagnie du Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais, pour évoquer la déminéralisation des ripisylves du ruisseau de Vernay. Un dossier Loi sur l'Eau s'imposera.
- **Maison d'Assistantes Maternelles :** Une inauguration est prévue le vendredi 23 février à 18h00. Fabienne Patay représentera la commune.
- **Règlement des boisements :** Jean-Michel MOREY rappelle à l'assemblée qu'une démarche avait été initiée par la commune en vertu d'une délibération du 22 janvier 2004. Il rappelle que l'Etat avait la compétence techniques et juridiques des procédures d'aménagement foncier agricole et forestier. Il rappelle que la loi du 23 février 2005 a transféré au Conseil Départementaux ces compétences et qu'en conséquence, sans ressources financières significatives, les Départements ont délaissé ces sujets en considérant les règlements existants applicables. Une rencontre avec les services du Département s'est tenue en mairie le 11 janvier 2024 pour préciser les intentions du Département de ne pas réviser les règlements de boisement, à l'exception de dossiers communaux regroupés. Une autre alternative serait d'adhérer à l'Association Syndicale Libre de Gestion Forestière du Mont Saint Rigaud. Il semblerait que l'accueil de nouvelles communes dans l'association soit particulièrement chronophage, nécessitant des démarches administratives lourdes, le Conseil Municipal interrogé sur l'idée décide de ne rien entreprendre dans l'immédiat.
- **Réseau des communes :** Il est rappelé à l'assemblée que Réseau des Communes est notre hébergeur du site internet de la commune, et par la même le support de boîte mail. Concernant ce support, Réseau des Communes a confié à un hébergeur « GANDI Mail » la gestion de cette fonctionnalité. Le nouveau fonctionnement impose donc un abonnement de 18 euros HT annuel auquel la commune a souscrit.
- Une information est donnée sur le piégeage des frelons asiatiques.

- Jean-Michel MOREY remercie les conseillers qui se sont impliqués dans l'aménagement de la boîte à livres dans l'ancienne gare. Il propose qu'une signalétique soit présente.
- Fleury SIVIGNON questionne sur l'aménagement des toilettes publiques initialement prévu dans les travaux de la mairie. Il fait remarquer que le matériel actuel n'est pas adapté à l'usage que l'on espère d'un tel équipement.
- Ecole : Jean-Michel MOREY fait part de la réunion du Sou des Ecoles concernant le voyage scolaire à SEYTROUX du 27 au 31 mai 2024. Le coût du voyage est chiffré à 17 940 euros TTC, auquel s'ajoute le transport pour 4000 euros TTC. Une demande de subvention est adressée à la Région Auvergne Rhône Alpes par l'association. Monsieur le Maire précise qu'il a bien rappelé que la commune ne s'investirait qu'à hauteur de 30 euros par enfants.

Concernant les manifestations rémunératrices du Sou des Ecoles, Jean-Michel MOREY fait préciser à Carole DURAND et Hervé MACHEREZ les manifestations estivales prévues par la CCSB. Le programme prévu ne tente pas l'équipe municipale mais Hervé MACHEREZ propose éventuellement un groupe musical qui pourrait peut-être convenir. A suivre ...

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 23h10.

Le secrétaire de séance

Jérôme DUCROUX

Le Maire

Jean-Michel MOREY